



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2024

Date de convocation : 29 novembre 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 29 novembre 2024	Nombre de conseillers présents :	13
	Nombre de conseillers votants :	21

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 novembre 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. FILLATRE, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 19h35 durant la lecture de la décision n°23-2024-7.1

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
Mme Alexandra EYHERABIDE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à M. François LACOMME
Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY
M. Bruno DUBOIS à Mme Sylvie BARBERI
M. Bernard JACQUET à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / VIII / 10 – 9.1 Avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la CAF (Prestations de service Accueils de loisirs périscolaire, extrascolaire et accueil adolescents)

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2023 / XII / 9 - 9.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026,
VU les conventions d'objectifs et de financement 2023-2026 relatives à la « Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire », à la « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire » et à la « Prestation de service Accueil de loisirs Accueil adolescents », portant respectivement les numéros de contrats suivants : n° 14290-28392-2, n° 14290-28391-2 et n° 14290-58605-1,

VU l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la subvention « Alsh périscolaire » et son addendum fixant ses modalités de calcul, dans leur version de juin 2024 telle que présentée à l'assemblée,

VU l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative la subvention « Alsh Extrascolaire » et son addendum fixant ses modalités de calcul, dans leur version de juin 2024 telle que présentée à l'assemblée,

VU l'avenant à la convention d'objectifs et de financement concernant la subvention « Alsh Accueil Adolescents » et son addendum fixant ses modalités de calcul, dans leur version de juin 2024 telle que présentée à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que ces avenants définissent de nouvelles modalités de financements visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche Famille,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de les signer,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives aux prestations de services Accueils de loisirs, telles que présentées à l'assemblée, ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

